



Mairie de
Montbazin

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 Juillet 2019

Présents : Mmes Laure TONDON, Nathalie ARTIGNAN, Dominique BONHOMME, Françoise CHUECOS, Régine DENTAL, Nelly FORGO, Sylvie MARTINEZ, Jocelyne PY, Mrs Jean-Pierre BASCOU, Romuald DUBOS, Mustapha EL IDRISSE, Lucien LABIT, Yves LEGUAY, Lucien ROYER,

Absents : M. Yannick SERIN a donné procuration à M. Romuald DUBOS
Mme Elisabeth LIGNEREUX a donné procuration à M. Yves LEGUAY
Mme Roxane MANE a donné procuration à Lucien LABIT
M. Philippe CAPROUGE a donné procuration à Jocelyne PY
Mmes Mélanie ALCAIDE, Isabelle PEREIRA DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie ARTIGNAN

Nombre de Membres En exercice : 20 Présents : 14 + 4 proc Votants : 18 Absents : 2
--

Date convocation 02/07/2019 Date d'affichage 12/07/2019
--

Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 12/07/2019
--

Le Maire,
Laure TONDON



Objet : Approbation d'un projet de périmètre délimité des abords autour de la Chapelle Saint Pierre et de la porte du XIVème siècle sises sur la Commune de Montbazin.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Montbazin bénéficie de l'existence de deux monuments historiques protégés à savoir la Chapelle Saint Pierre et la porte du XIVème siècle.

Madame le Maire rappelle l'existence de la servitude appelée « périmètre des 500 mètres » aux abords de ces deux bâtiments en application des articles L621-30 et L621-31 du Code du patrimoine.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a ouvert la possibilité de modifier ce périmètre.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a instauré une protection au titre des abords constitués par les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Le périmètre délimité des abords (PDA) a été arrêté par le Conseil Municipal de Montbazin par délibération en date du 29 janvier 2019.

Il a ensuite été soumis à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme (PLU) du 11 mars 2019 au 11 avril 2019.

Lors de l'enquête publique, il n'a été émis aucun avis sur ce projet de périmètre délimité des abords (PDA).

34560 MONTBAZIN (Hérault)

☎ 04.67.78.72.02 📠 04.67.78.61.65 📧 mairie.montbazin@wanadoo.fr



Mairie de Montbazin

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA).

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le nouveau périmètre délimité des abords (PDA) tel que joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

Vu les articles L 621-30 et L 621-31 du Code du patrimoine,

Vu la délibération du conseil municipal de Montbazin en date du 29 janvier 2019 arrêtant le périmètre délimité des abords (PDA),

Vu l'enquête publique conjointe portant sur le projet de PLU et le périmètre délimité des abords (PDA) et l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA),

Vu l'accord du Maire de Montbazin, en tant que représentant de la Commune, propriétaire de ces deux monuments,

Vu les projets de délimitations des périmètres délimités des abords remis et les explications fournies,

Considérant qu'il ressort des éléments communiqués par l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault que les périmètres délimités des abords proposés sont plus adaptés à la situation de la commune que les rayons de protection actuels de 500m autour de la Chapelle Saint Pierre et la porte du XIV^{ème} siècle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

- Approuve le nouveau périmètre délimité des abords (PDA) conformément aux plans annexés à la présente délibération autour de la Chapelle Saint Pierre et la porte du XIV^{ème} siècle.
- Le périmètre délimité des abords (PDA) sera annexé au PLU de la commune de Montbazin.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



34560 MONTBAZIN (Hérault)

☎ 04.67.78.72.02 📠 04.67.78.61.65 📧 mairie.montbazin@wanadoo.fr

OCCITANIE, Hérault

MONTBAZIN

Immeubles protégés au titre des monuments historiques
Proposition de périmètre délimité des abords
Articles L621-30 et L621-31 du code du patrimoine

100 0 100 200 300

Monuments historiques

■ Classé

■ Inscrit

□ R500

□ Périmètre délimité des abords

Annexée à la délibération
du 09/07/2019

Le Maire
Laure Tendon



Françoise Fabre
Commissaire Enquêteur

Unité Départementale de
l'Architecture et du
Patrimoine de l'Hérault

Auteur : Vanessa ULRICH
Date : 23 Novembre 2018
Sources : IGN - DGFP - UDAP/DRAC
PORTE A CONNAISSANCE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE